



**COMMUNE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
74170 – HAUTE-SAVOIE
N°14/2026LS**

ARRETE MUNICIPAL

**ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A MADAME SYLVIE SAULNIER
EN MATIERE DE FINANCES**

Le Maire de la commune de Saint-Gervais-les-Bains,

VU la délibération n°2026/087 fixant le nombre d'adjoints réglementaires, rendue exécutoire le 22 mars 2026 et la délibération n°2026/088 portant élection de ces adjoints dans l'ordre du tableau du conseil municipal, rendue exécutoire le 22 mars 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20, qui confèrent au Maire, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

ARRETE :

Article 1 :

Il est donné délégation de fonctions en finances, à Madame Sylvie SAULNIER, quatrième adjoint. Cette délégation de fonctions induit une délégation de signature des actes suivants relevant de ses fonctions déléguées non dévolus par la loi ou les règlements au conseil municipal.

- Les documents liés à l'exécution budgétaire des budgets communaux en application des instructions budgétaires.

Il est précisé que la plupart de ces documents relève, de par la modernisation de la comptabilité publique, d'une signature électronique.

Elle est en outre chargée, en lien avec le directeur financier, de la préparation budgétaire, du suivi de l'exécution budgétaire et de l'élaboration de tout document à caractère rétrospectif et prospectif.

Article 2

La présente délégation prendra effet à compter de la date de télétransmission au contrôle de légalité et prendra fin à l'expiration du mandat du Conseil municipal élu en mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 074-217402361-20260323-ARR_14_2026LS-AR



Monsieur le Procureur de la République, Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains,
Le 23 mars 2026



Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX

Télétransmis en Sous-Préfecture le 24.03.2026

Notifié à l'intéressé le 23.03.2026

Affiché et mis en ligne le 24.03.2026.